

Compte-rendu réunion conseil municipal du mardi 24 janvier 2017 à 18h 45

Convocation du 13 janvier 2017

Secrétaire de séance Nadine Vincendeau

Absentes excusées : Béatrice Ferran et Isabelle Gager

Travaux sur bâtiments :

Concernant le **loyer mairie** le devis de l'entreprise Maté est accepté pour la somme de 11 675,84 € ttc. Il s'agit de la peinture intérieure de l'ensemble du bâtiment et de la fourniture et pose de sols souples.

Sont toujours en attente les devis cuisine et plomberie/électricité.

Pour ce qui est de la continuation des travaux de **restauration de l'église**, le permis de construire afférent à la 2° tranche a enfin pu être déposé. Il a été demandé à l'architecte de mettre en place le dossier de consultation des entreprises afin de débiter les travaux dès que possible.

Les travaux d'entretien du **loyer de l'ancien presbytère** ont été répertoriés. Une commission constituée de Olivier Méhats, Béatrice Bortoluzzi et Philippe Courdille est chargée de mettre en place cette opération pour exécution des travaux dès que possible.

Pour terminer les travaux de mise aux normes de la **rampe pour handicapés** menant à la mairie le devis de l'entreprise Fil de Faire relatif à la fabrication et pose d'un garde-corps est retenu pour la somme de 3 960 € ttc.

Il est enfin nécessaire de d'engager l'opération de mise aux normes des **toilettes de la salle polyvalente** afin de faciliter l'accès aux handicapés.

Extension cimetière :

Avant d'engager un début d'exécution des travaux sur la parcelle à aménager il est demandé de faire procéder à une étude de sol afin de savoir si la présence de rocher ne pourrait empêcher la poursuite de cette opération. Les devis dressés d'un montant de 17 608 € ttc devant servir à constituer un dossier de demande de subvention concernant le terrassement, la fourniture et pose d'un grillage rigide, la fourniture et plantation d'arbustes tout le long de la clôture et la mise en place d'un columbarium.

Déclassement voirie communale :

Dans l'éventualité du passage de la voirie communale en compétence communautaire il est décidé, afin de réduire notre contribution, de déclasser en chemin rural les sections de voies communales enherbées et donc non revêtues. Il s'agit de:

la voie communale n° 6 de la RD 227 au Moulin de la Place

la voie communale n° 8 de la parcelle Tauzin à l'intersection avec la VC de Bibard

la voie communale n° 5 de la Vieille Cure à la RD 227

la voie communale n° 7 de Bitote à la maison Behaghel.

L'enquête publique relative à cette démarche sera engagée.

Délégué communautaire :

Il est demandé à l'ensemble des communes constituant la nouvelle communauté de communes de nommer un délégué par commission – 10 commissions => 10 délégués plus 4 délégués aux 4 syndicats existants. Le tableau afférent à ces délégations sera transmis à la communauté de communes. Prochaine réunion conseil communautaire lundi 30 janvier à 18h 30 à Cantois.

Emprunt :

Un emprunt (7 797 €) ayant été terminé en 2016, un autre (9 608 €) se terminant en 2017 il est décidé de contracter un nouvel emprunt de 60 000 € sur 7 ans au taux de 0,94 % entraînant une annuité de 8 896,73 € soit un total à rembourser de 62 277,11 €. Première échéance 2018.

Informations diverses :

-Il a été demandé au SIABVO de prendre en charge des travaux d'enrochement de berges en amont du pont de Beillerand. Un devis sera demandé par la commune pour leur transmettre.

-Le centre routier départemental de Créon nous a informé que les enrobés demandés sur la RD 19 en traversée de bourg seront effectués cette année et ce sur une longueur de 620 m - entrée du bourg côté Arbis jusqu'à la sortie en allant vers Langon -.

- Il est proposé, lors d'une prochaine réunion, de parler de la façon de marquer les fêtes de Noël pour les enfants voire de transformer le repas des Aînés en une cérémonie de vœux ouverte à l'ensemble de la population.

- Seront discutés, pour la mise en place du budget 2017, les différents devis demandés au SDEEG concernant l'éclairage public et son fonctionnement.

- A été vendue une parcelle au lieu-dit « Prat de la Ruye » pour construction d'une résidence principale. Le permis de construire a été déposé ce jour en mairie.

- Suite à certains changements, canton, communauté de communes, enseignants etc.. il devient nécessaire d'actualiser le site municipal, voire d'y insérer le circuit des chemins de randonnées si possible.

Séance levée à 20h 30